

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°25-117

**Avenant n°1 à la Convention opérationnelle
entre la Commune de Le Teil et l'EPORA,
site Denfert Lavoir (07E037)**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU la Délibération n°23-093 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général ;
- VU la Délibération n°23-092 du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2023 relative aux nouveaux modèles types de Conventions de Veille et de Stratégie Foncière, des Conventions Opérationnelles et des Conventions d'Etudes à la suite de l'approbation du PPI 2021-2025 et des modalités de présentation et d'approbation desdites conventions ;
- VU la Délibération n°21-030 du Conseil d'Administration du 5 mars 2021 portant modalités de gestion du fonds de minoration et des participations aux études ;
- VU la Convention opérationnelle entre la Commune de Le Teil et l'EPORA, relative au Site Denfert Lavoir, approuvée par délibération N°22/168 du Conseil d'Administration du 25 novembre 2022, signée le 27 décembre 2022 ;
- VU la présentation de la Directrice Générale.

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du nouveau montant prévisionnel de l'opération évalué à 656 000 € H.T., du déficit associé évalué à 303 900 € H.T., du montant de la participation financière plafonnée de l'EPORA de 71 000 € H.T., en raison de l'augmentation du montant des travaux et de la modification du périmètre d'intervention.

- ✓ Prend acte de la nécessaire modification du périmètre.
- ✓ Approuve le principe d'un avenant N°1 à la Convention opérationnelle à conclure entre la Commune de Le Teil et l'EPORA, relatif au site Denfert Lavoir, modifiant :
 - *Le périmètre de la convention*
 - *Le bilan de l'opération*
- ✓ Mandate la Directrice Générale à l'effet de :
 - Finaliser sur les bases retenues le texte de l'avenant,
 - Signer cet avenant et mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales

4/12/2025

Signé par :
Claire HEBERT
52A196BF64C6496...

Claire HEBERT